

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : MODIFICATIONS CONCERNANT LES SÉANCES LIÉES À L'ETCAF

Le présent avis remplace l'avis intitulé *Rôle des causes concernant l'ETCAF – Adultes et jeunes* diffusé le 14 mars 2019.

Les rôles consacrés aux jeunes et aux adultes touchés par l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) sont en vigueur depuis le 29 mars 2019. La Cour a donc eu l'occasion d'évaluer la demande pour chaque rôle. La mise en œuvre des modifications suivantes vise à répondre à ces demandes et à optimiser l'utilisation du temps des tribunaux.

Jeudi matin, Centre manitobain pour la jeunesse : détenus touchés par l'ETCAF

Ce rôle a été sous-utilisé. Selon les avocats de la défense, il est difficile de se présenter au Centre manitobain pour la jeunesse le jeudi matin pour une seule affaire, étant donné notamment la nature des rôles prévus au même moment au 408, avenue York. Par conséquent, les modifications suivantes du calendrier entrent en vigueur immédiatement :

- Les audiences décisionnelles des détenus touchés par l'ETCAF resteront prioritaires le jeudi matin.
- L'avocat peut ajouter au rôle du jeudi matin l'audience décisionnelle d'une personne touchée par l'ETCAF remise en liberté si une affaire d'un détenu est également prévue.
- L'avocat peut ajouter au rôle du jeudi matin l'audience décisionnelle ordinaire d'un détenu si une affaire d'un détenu touché par l'ETCAF est également prévue.

Jeudi après-midi, salle 307 du 408, avenue York : audiences décisionnelles liées à l'ETCAF

Les séances liées à l'ETCAF tenues l'après-midi dans la salle 307 ont alterné entre les jeunes et les adultes. Or, celles consacrées aux jeunes ont été sous-utilisées. Par conséquent, une de ces séances consacrées aux jeunes sera désormais consacrée aux adultes. L'avocat qui a besoin d'une séance spéciale pour l'affaire d'un jeune peut communiquer avec le bureau du coordonnateur des procès et utiliser une séance non consacrée aux jeunes qui ne fait l'objet d'aucune réservation.

Jeudi matin, salle 307 du 408, avenue York : audiences décisionnelles liées à l'ETCAF

La demande de temps pour les audiences décisionnelles d'adultes dans le cadre du rôle des causes liées à l'ETCAF a entraîné un arriéré considérable. Par conséquent, la salle d'audience 307 sera réservée aux audiences décisionnelles des adultes touchés par l'ETCAF chaque jeudi matin et trois après-midi par mois. Les réservations pour les audiences décisionnelles se feront toujours au moyen du site Web de la Cour.

Ressources sur le Programme de la justice en matière d'ETCAF

Depuis la création du rôle des causes liées à l'ETCAF, le Programme de la justice en matière d'ETCAF offre un soutien aux délinquants qui ont obtenu un diagnostic de l'ETCAF hors du cadre du Programme. Cet élargissement, reçu avec enthousiasme, a entraîné un arriéré considérable pour les personnes cherchant à obtenir des services.

Les Services de probation ont réagi en affectant deux autres agents de probation qui travailleront aux côtés des agents du Programme de la justice en matière d'ETCAF. On espère que cette augmentation des ressources contribuera à éliminer l'arriéré.

Éducation permanente

Puisque certains avocats ne comprennent toujours pas bien la pertinence des évaluations relatives à l'ETCAF et les fonctions des agents du Programme de la justice en matière d'ETCAF, on tiendra deux séances d'éducation du midi pour traiter ces aspects et répondre aux questions des avocats concernant le Programme et le diagnostic. Les dates seront annoncées bientôt – tenez-vous au courant!

Feuille de renseignements

La feuille de renseignements et la foire aux questions sur l'ETCAF diffusées antérieurement ont été mises à jour sur le site Web. Vous trouverez ci-joint une feuille de renseignements condensée sur l'ETCAF.

DÉLIVRÉ PAR :



**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : Le 5 décembre 2019